

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
ANNEE 2008

Le contexte juridique : le monopole de Gaz de France

Chaque commune est propriétaire des réseaux (et autres ouvrages) de distribution publique de gaz sur son territoire. Elle est responsable de la sécurité, de la qualité de cette distribution.

Depuis 2004, le marché de fourniture de gaz est ouvert à la concurrence.

Toutefois la distribution de gaz reste confiée à GrDF, sous forme de concession; et ce pour toutes les collectivités ayant déjà un réseau de distribution de gaz naturel. Seules les collectivités non équipées peuvent choisir leur distributeur.

GrDF, distributeur, est donc, dans le cadre de la concession, responsable de l'exploitation des réseaux, que lui ont délégués les collectivités locales sur leur territoire; il entretient et développe un réseau de qualité et il en permet l'accès au plus grand nombre.

La Ville de Reims a renouvelé son contrat de concession au 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 30 ans, après négociation avec GrDF.

Les points marquants de la concession en 2008

Clients de la concession

En tant que concessionnaire, GrDF assure l'exploitation des réseaux de distribution et l'acheminement du gaz pour le compte de tous les fournisseurs.

Sa rémunération provient uniquement des tarifs d'acheminement et des prestations associées, soit :

- ✓ Nombre de clients : 53 505
- ✓ Quantité acheminée : 1 823 297 617 kWh, soit plus de 4% d'augmentation
- ✓ Recettes d'acheminement : 13 852 630 €, soit 8% d'augmentation.

Le patrimoine de la concession

- ✓ Canalisations basse et moyenne pression : 436 788 m dont :
 - Canalisations en polyéthylène : 226 969 m
 - Canalisations en acier : 193 918 m.
- ✓ Patrimoine concédé (valeur nette) : 31 791 060 €, + 4% par rapport à 2007 dont
 - Branchements (valeur nette) : 16 518 000 €, soit une hausse de 5%
 - Canalisations (valeur nette) : 15 272 290 €, soit une hausse de 8%
 - 84 postes de détente de distribution publique (-4 postes), d'une valeur nette de 678 960 €.
- ✓ Valeur de remplacement du patrimoine, soit la valeur du réseau à renouveler avant l'échéance du contrat : 112 285 190 €.

Afin d'assurer une sécurité optimale des installations et des clients, GrDF dispose d'un Centre d'Appel Dépannage qui reçoit les appels de toute personne (n°Azur) signalant une odeur de gaz, un manque de gaz. Ce centre analyse l'appel du client et déclenche l'intervention si nécessaire.

En 2008, 1 944 appels ont été comptés, dont 592 pour odeur de gaz.

825 incidents (+ 9%) ont été pris en charge, avec ou sans incendie, manque de gaz ou de pression, ou autre nature. 2 575 (+ 32%) clients ont eu leur fourniture de gaz coupée.

2 incidents sur Reims sont considérés comme significatifs, ayant entraîné l'évacuation de personnes :

- 27/05 : Reims - 120 rue de Vesle – Dommage sur branchement – 50 personnes évacuées,
- 29/09 : Reims - Incendie 15 Place Auguste Rodin – 70 personnes évacuées.

Par ailleurs, GrDF surveille son réseau de gaz naturel avec le passage, dans les rues, d'un véhicule spécialement équipé, ou à pied. Ainsi, en 2008, 560 km ont été parcourus.

Enfin, dans le cadre des travaux de tramway, une convention signée avec la société MARS a permis de mettre en œuvre les actions suivantes :

- o Courriers aux riverains, aux commerçants et aux partenaires concernés,
- o actions spécifiques de communication sur la protection des ouvrages afin de limiter les dommages sur les réseaux,
- o repérage des ouvrages en amont et en aval des interventions.

GrDF prend aussi une part active au développement durable des territoires :

- Certifiée ISO 14001, dans ses activités industrielles, GrDF veille à mettre en œuvre des techniques ou technologies visant à la préservation du cadre de vie des riverains : forage dirigé, renouvellement par tubage, ré-utilisation des terres issues des travaux... Le respect de l'environnement est un critère d'appréciation des fournisseurs et entreprises sous-traitantes.
- par le respect de l'environnement dans l'exercice de ses activités : mise en œuvre de technologies visant la préservation du cadre de vie des riverains, parc de véhicules peu polluants (24,6% véhicules GNV, soit 56 véhicules), tri sélectif des déchets.
- Dans le cadre des travaux du tramway, le distributeur a favorisé la réutilisation des terres extraites.

Eléments financiers de la concession

Dépenses d'investissements

En 2008, GrDF a investi 3 047 535 € sur Reims pour développer ses réseaux (350 186 €) et moderniser ses ouvrages (2 697 349 €).

L'objectif de GrDF est de maintenir durablement un réseau performant afin d'en garantir la disponibilité, la fiabilité et la sécurité.

Ainsi, dans le cadre des travaux du Tramway, 13 km de réseau ont été renouvelés ou déplacés et 800 branchements repris sur les nouvelles conduites.

Recettes d'exploitation

Les recettes proviennent aujourd'hui essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. Ces factures sont établies sur la base des tarifs péréqués nationalement et publiés par les pouvoirs publics sur proposition du régulateur (CRE).

S'y ajoutent des recettes provenant des services proposés dans le catalogue des prestations du distributeur GrDF et facturés à l'acte (principalement la participation des clients aux raccordements et travaux), des recettes liées aux prestations de livraison, ainsi que des recettes liées à certains déplacements d'ouvrages payants.

Les recettes d'acheminement de gaz reconstituées à la maille de la concession s'élèvent à 13 852 630 €.

Les autres recettes s'élèvent à 627 236 €.

Charges d'exploitation

Elles correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, essentiellement de la main d'œuvre et des achats de prestations.

Ces charges sont constituées des coûts directs, ainsi que des coûts indirects exposés par les fonctions nationales de GrDF (frais de siège, coûts des activités nationales, étude et recherche...).

Les autres charges d'exploitation du distributeur sont constituées des dotations aux amortissements et provisions (ou charges dites « calculées ») ainsi que des impôts et redevances (notamment redevance de concession, impôts directs locaux et taxe professionnelle).

En 2008, les charges d'exploitation reconstituées à la maille de la concession s'élèvent globalement à 12 297 557 €.

Remarque :

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GrDF sur une concession (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) est mutualisée à différentes mailles permettant de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences, tout en dégagant des économies d'échelle profitables aux clients de la concession. Les applications de gestion de GrDF utilisent donc des mailles propres à son organisation (par exemple, maille d'exploitation) et non la maille communale (ou concession) comme maille de référence.

D'autre part, les recettes de GrDF sont majoritairement constituées des recettes d'acheminement basées sur un tarif d'acheminement péréqué nationalement pour la majorité des concessions.

C'est la raison pour laquelle GrDF présente ici, conformément au contrat de concession, les principaux éléments du compte d'exploitation de la concession, mais on ne saurait en déduire à proprement parler une notion de résultat lié à cette concession, la péréquation tarifaire reposant sur un équilibre à maille nationale des recettes et des dépenses liées à l'activité déléguée.

Redevances annuelles pour la Ville de Reims

La redevance annuelle de fonctionnement, telle que précisée dans le contrat de concession, s'élève en 2008 à 76 026 € (+ 2%).

La redevance d'occupation du domaine public, dont le montant est fixé d'après le CGCT est pour 2009 de 13 255 €.